

Des 90 échantillons de lait suspect qui ont été soumis à l'analyse, lesquelles analyses ont nécessité à peu près 500 examens chimiques séparés, un grand nombre étaient falsifiés; 27 échantillons falsifiés par addition d'eau et 28 par écrémage. Presque à tous les mois des échantillons de lait sont trouvés soit contenant de l'eau, soit écrémés, et dans un cas un échantillon était écrémé et contenait de l'eau. Les laitiers que l'on trouve distribuant du lait écrémé ou contenant de l'eau, sont immédiatement traduits devant la Cour du Recorder.

Quelques fois nous avons constaté que le lait était sale; ceci provenait, bien entendu, du manque de soin dans le maniement.

Il est satisfaisant de constater que durant toute l'année qui vient de s'écouler, pas un seul échantillon de lait n'a été trouvé falsifié par des préservatifs tels que formaldéhyde, borax, etc., comme j'avais autrefois constaté le fait dans le lait distribué à Montréal.

Une charge de \$5 est faite pour chaque analyse d'échantillon de lait falsifié, et cette somme est payée par la personne déclarée coupable et versée dans le trésor de la Cité.

Respectueusement soumis,

MILTON L. HERSEY,  
Analyste de la Cité.

Hôtel de Ville,  
Montréal, 1904.

Of 90 samples of suspected milk submitted for analysis, which analyses involved about 500 separate chemical determinations, a larger part were adulterated; 27 samples being adulterated by the addition of water, and 28 by skimming. Hardly a month passes without samples being found either watered or skimmed, and in one case a sample was found to be both watered and skimmed. Milkmen found delivering watered or skimmed milk are promptly summoned to the Recorders' court, where the cases are dealt with.

Occasionally dirty milk has been detected which, of course, is due to careless handling.

It is gratifying to note that during the whole year not one sample of milk was found to be adulterated by the addition of such preservatives as formaldehyde, borax, etc., which substances I have formerly found in milk delivered in Montreal.

A fee of \$5 is charged for the analysis of each sample of adulterated milk, and this account is collected from the convicted person and goes into the City Treasury.

Respectfully submitted,

MILTON L. HERSEY, M.Sc.,  
City Analyst.

City Hall,  
Montreal, 1904.

## DELIBERATIONS

### COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée du 25 août.

Sont présents : MM. les échevins Clearihue, président, Sauvageau, Lemay, Stearns, Bumbray, Lévy et Chaussé.  
—Des soumission pour cimenter et niveler le fond du côté ouest du réservoir de la rue McTavish, sont reçues des personnes suivantes :

### WATER COMMITTEE

Report of Meeting, held the 25th of August.

Present : Ald. Clearihue, chairman, Sauvageau, Lemay, Stearns, Bumbray and Chaussé.

Tenders for the cementing and levelling of the bottom of the West side of the McTavish reservoir were received from the following parties :

Entrepreneurs.	No. 1.	No. 2.	No. 3.	No. 4.	No. 5.	Contractors.
	Nivellement, béton et enduit en ciment.	Nivellement et béton.	Enduit en ciment.	Nivellement, béton et enduit en asphalte.	Enduit en asphalte.	
Laurin & Leitch	\$23,097 75	\$15,574 50	\$7,523 25	\$34,500 00	\$20,500 00	Laurin & Leitch
Amiot & Strubb	22,950 00	15,500 00	7 500 00	41,500 00	27,000 00	Amiot & Strubb
do	.....	.....	.....	30,112 55	13,802 55	do
Sicily Asphalt. Pav. Co.	30,769 50	16,310 00	14,459 50	.....	26,450 00	Sicily Asphalt. Pav. Co.
Genesco Roofing Co.	.....	.....	.....	.....	.....	Genesco Roofing Co.
O. Martineau & Fils	.....	.....	5,940 00	.....	.....	O. Martineau & Fils

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est  
Résolu : Que le contrat soit accordé à MM. Amiot & Strubb,  
pour la somme de \$22,950, leur soumission étant la plus  
basse, et que soit retenue une garantie de 10% sur la somme  
de \$15,500.

Des soumissions pour cimenter le fond du bassin du  
square Saint-Louis sont reçues des personnes suivantes :

Gravel & Ouimet. . . . . \$3,800.00  
F. McKeown. . . . . 3,490.00  
A.-J.-A. Chagnon & Geo. Bertrand. . . . . 3,300.00  
Amiot & Strubb. . . . . 3,875.00  
S. Dusablon. . . . . 4,700.00  
Larivière & Leitch. . . . . 4,375.50

M. l'échevin Lévy  
Propose : Que le contrat soit adjugé à MM. Geo. Bertrand  
& A.-J.-A. Chagnon, pour la somme de \$3,300, leur soumis-  
sion étant la plus basse.

M. l'échevin Chaussé propose en  
Amendement : Que le contrat soit accordé à MM. Gravel &  
Ouimet.

Resolved : On motion of Ald. Bumbray : That the contract be awarded to Amiot & Strubb for the sum of \$22,950, their tender being the lowest and that the guarantee of 10% be retained on the sum of \$15,500.

Tenders for cementing the bottom of St. Louis square basin were received from the following parties :

Gravel & Ouimet. . . . .	\$3,800.00
F. McKeown. . . . .	3,490.00
A.-J.-A. Chagnon & Geo. Bertrand. . . . .	3,300.00
Amiot & Strubb. . . . .	3,875.00
S. Dusablon. . . . .	4,700.00
Larivière & Leitch. . . . .	4,375.50

Ald. Lévy moved : That the contract be awarded to Geo. Bertrand & A.-J.-A. Chagnon for the sum of \$3,300, their tender being the lowest.

Ald. Chaussé moved in amendment : That the contract be awarded to Gravel & Ouimet for the sum of \$3,800.